

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1683

présenté par

M. de Courson, M. Pancher, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Fromantin,
M. Meyer Habib, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, Mme Sage,
M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et
M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« électricité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 28 :

« à mesure de l'amélioration des performances économiques et techniques des énergies renouvelables ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du projet de loi de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % ? à l'horizon 2025, est tout à fait irréaliste. Au lieu de chiffrer cette réduction, il semble plus pertinent de réduire la part du nucléaire en fonction de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.